

Catégorie MIS (art. 2 RELASoc) : UTILITE SOCIALE

Intitulé de la mesure : **Réappropriation du contexte socioprofessionnel**

Code Genre MIS * : 654

Diese Eingliederungsmassnahme wird nur auf französisch durchgeführt. Cette MIS n'est organisée qu'en français.

Activité : Aide aux activités / Fondation L'Epi / Ménières

Description de l'activité : Cette activité consiste à aider les résidants, accompagné par un maître socio-professionnel, dans la participation aux tâches dans un ou plusieurs des secteurs suivants: jardinage, intendance, rénovation, administration.

Objectifs à atteindre par le/la bénéficiaire : Maintenir et valoriser les compétences manuelles, éducatives ou administratives de la personne. Prendre conscience de ses potentiels et limites, apprendre à travailler en équipe. Maintenir l'employabilité.

Moyens et méthodes : Encadrement de personnes dépendantes dans des ateliers occupationnels. Colloque et supervision d'équipe. Entretien avec la direction.

Profil des bénéficiaires : Personne en recherche d'activité professionnelle après une interruption. Intéressée par le travail social.

Encadrement
- Personnel : Maître socio-professionnel et direction.
- Equipement : Infrastructure de l'institution.

Conditions de participation : Entretien préalable, motivation et abstention de la consommation d'alcool avant l'activité (8h avant l'activité).

Capacité d'accueil : 1 personne max.

Coût de revient par bénéficiaire : Fr. 300.- / mois.

(Frais d'org., art. 32a let. a / 34 LASoc)

Lieu	- Localité : Ménières	- District : Broye
	- Adresse : Clos Quartier 3	

Modalités	- Durée : 3 à 12 mois
	- Dates : Selon la disponibilité de l'institution.
	- Fréquence : A définir.
	- Horaire : A définir.
	- Taux d'activ. : 50% max.

Tiers

Organisateur : Fondation L'Epi

Adresse : Clos Quartier 3
 No postal / Localité : 1533 Ménières
 Responsable du projet : Rudaz Serge
 Personne de référence : Rudaz Serge
 Tél. : 026 668 24 02
 Fax : 026 668 24 44
 E-mail : administration@lepi.ch
 Type de tiers organisateur : Organisme prestataire

Mission de l'organisme : Prise en charge de personnes en difficultés avec l'alcool ou autres produits psychotropes.

Remarques : - Affiliation RC obligatoire (auprès du SASoc, cf. circulaire du 1er avril 2000).
 - La Fondation L'Epi doit prendre en charge la couverture accident LAA (cf. circulaire du 1er juillet 2003).